



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.726

Notification
aux Gouvernements des États contractants de la
Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues
d'actes de l'état civil (no 16),
signée à Vienne le 8 septembre 1976

Succession de la Macédoine

Le 15 avril 1994, l'Ex-République yougoslave de Macédoine a déposé auprès du Conseil fédéral suisse une déclaration de succession pour la Convention.

L'Ex-République yougoslave de Macédoine est devenue partie à la Convention le 8 septembre 1991, jour de son indépendance.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 26 avril 1994

